



LA CAMPAGNE D'ÉVALUATION DÉMARRE...

ATTENTION AUX CONSÉQUENCES !

Cela fait des années que la CGT Finances Publiques 71 relaie l'appel national au refus des entretiens. Mais attention, tout change rapidement et va encore évoluer dans le mauvais sens. Après la disparition des mois d'avancements, l'entretien en lui-même (sans parler du profil croix) ne servait effectivement plus à grand-chose en termes de reconnaissance. Seul(e)s celles et ceux qui postulaient par liste d'aptitude ne pouvaient s'en dispenser, dans ce cas-là pas de changement.

Depuis 2018, les comptes-rendus d'entretien et le tableau profil croix prennent et vont prendre une importance de plus en plus grande.

C'est sur ces dérives, prévues de longue date au niveau fonction publique, que nous avons sensibilisé les agents, à travers notamment les appels au refus de l'entretien. Mais force est de constater que seuls quelques services exercent collectivement leur droit de ne pas participer ou quelques agents isolés. Il est d'ailleurs intéressant de noter que contrairement aux idées reçues, un agent n'a jamais été mal noté parce qu'il refusait systématiquement son entretien. Notre expérience de CAPistes démontre sans ambiguïté que des agents ont de très bons dossiers alors qu'ils n'ont jamais participé à aucun entretien depuis plus d'une décennie !

Nous attirons donc ton attention sur l'importance de faire appel quelle que soit ta décision d'assister ou non à l'entretien !

Chacun peut décider de participer ou de refuser l'entretien, ce choix reste encore une fois possible et les deux cas sont toujours prévus dans la procédure.

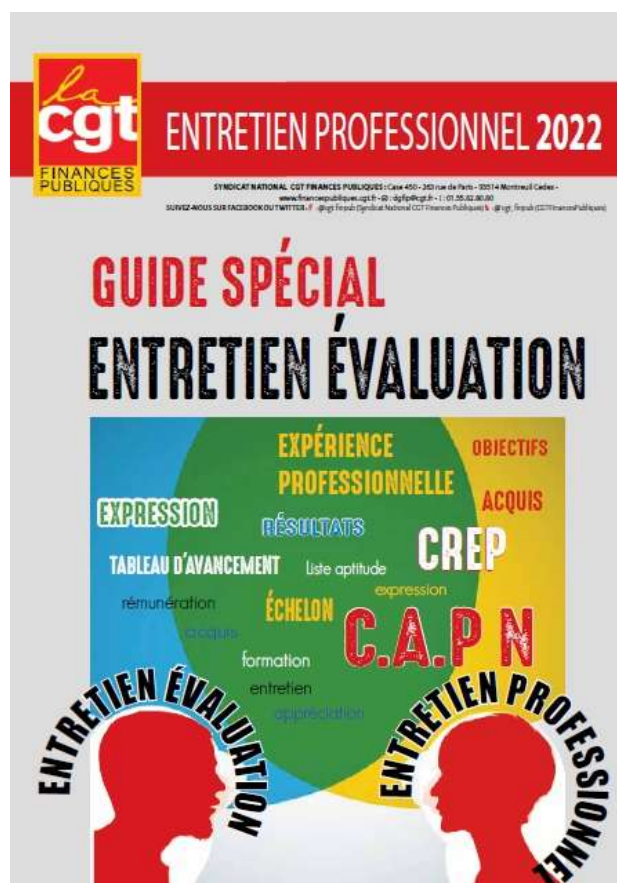
Une chose importante est aussi de ne pas rester isolé et de discuter avec ses collègues de l'année écoulée. C'est aussi une manière d'entretenir le collectif de travail lors d'un exercice qui est paramétré pour renforcer l'individualisme.

La CGT Finances Publiques 71 rappelle l'importance de faire des recours sur le tableau synoptique et les croix.

À la DGFIP depuis cette année, le tableau synoptique et la manière de servir ont un impact primordial sur les Listes d'Aptitudes mais aussi sur les Tableaux d'Avancements.

En effet, concernant les listes d'aptitudes la direction entérine le fait que vous pouvez être jugé très bon et presque promouvable une année et plus du tout l'année suivante... Il faut savoir plaire tous les ans pour ne pas être écarté ; souriez et travaillez toujours plus sinon vous n'évoluerez jamais.

Les seules vraies nouveautés concernent les tableaux d'avancement des cadres C et B : ils devront avoir au moins 3 très bons dans leur tableau synoptique principal de CREP (hors fonction d'encadrement pour les B) pour pouvoir prétendre accéder au grade supérieur plutôt que de devoir simplement remplir les conditions d'ancienneté administrative et de ne pas avoir écarté pour des raisons disciplinaires ou de choix du directeur. On sait d'expérience que l'annotation de ce tableau varie énormément d'un chef de service à un autre et cela constitue donc une vraie rupture d'égalité entre les agents puisque les listes de sélection sont nationales. La sélection déroge au titre de la fin de carrière qui permettait d'accéder au grade supérieur sans en remplir toutes les



conditions au bénéfice de l'âge est supprimée : le mérite avant tout !

Si l'entretien ne sert effectivement plus à rien en termes de reconnaissance directe (en gain de mois), le compte rendu lui est devenu extrêmement important. Après les tableaux d'avancement, à terme les mutations et les primes (via le RIFSEEP) seront également dépendantes de votre évaluation ! Nous appelons donc les agents -qu'ils refusent ou qu'ils y assistent- à être très vigilants et à ne pas hésiter à faire appel de leur évaluation pour leur avancement, les primes et leur mutation à venir.

Cette dérive qui va encore faire grandir l'individualisme est catastrophique quand on voit certaines ambiances dans les équipes de travail.

La Cgt continue de défendre des déroulements de carrière linéaire (sans aucun frein budgétaire) et une vraie reconnaissance indiciaire. C'est bien cela qui est une priorité !

Mais la DG préfère comme d'habitude s'attaquer mesquinement aux systèmes basés sur l'ancienneté pour réduire encore et toujours les droits des agents.

Encore une fois, la participation à l'entretien ne sert vraiment pas à grand chose, par contre surveiller attentivement le compte rendu et le comparer avec les années antérieures est primordial !

Compare-toi du contenu du guide et de l'instruction (disponible sur notre site départemental : <https://71.cgtfinancespubliques.fr/cap/article/entretien-professionnel-2022-la-cgt-finances-publiques-vous-informe>) si tu veux assister à ton entretien professionnel. Sois vigilant.

Attention : toutes les rubriques de ton compte rendu d'entretien doivent être remplies de façon exhaustive (fonctions exercées, acquis de l'expérience professionnelle, etc.).

La crise sanitaire et les confinements ont largement impacté 2021. Tes efforts, ton adaptation de missions, ton implication professionnelle doivent être soulignés !

La convocation à l'entretien est obligatoire.

La participation reste au choix de chacun.

Précisions :

- Les agents ayant bénéficié en 2021 d'autorisations d'absence exceptionnelles liées à la situation sanitaire remplissent les conditions de gestion pour être évalués en 2021. En effet, «l'autorisation d'absence contrainte particulière » (codifiée CA030 dans SIRHIUS) est considérée comme une période réelle d'activité pour la DG : elle est donc prise en compte dans le calcul du nombre minimal de jours de présence requis pour être évalué, soit 180 jours (cf. l'instruction actualisée du 11 janvier 2022 sur l'entretien professionnel, page 20).

- Par principe, l'entretien professionnel se tient en présentiel en respectant tous les gestes barrière et notamment le port du masque. Pour les agents vulnérables à la COVID-19 et exerçant en télétravail permanent ainsi que des agents en position d'ASA COVID pendant la période des entretiens, l'entretien professionnel peut bien entendu s'effectuer en distanciel, comme cela a déjà pu se produire les années précédentes : par téléphone, par visio ou audio-conférence sous réserve de l'accord préalable des agents concernés et à condition d'assurer la confidentialité des échanges.



La CGT Finances Publiques 71 se tient à ta disposition pour préparer ton entretien et lire ton compte rendu avant de le signer.

courriel : cgt.ddfip71@dgfip.finances.gouv.fr / cgtfinancespubliques71@gmail.com